

Fiche d'inscription Activités Ados

Nom et prénom de l'enfant :

Date et lieu de naissance :

Adresse (et adresse de facturation si différente):

Numéro de téléphone pour vous contacter en cas d'urgence :

Numéro du téléphone fixe :

Numéro du téléphone portable :

- Du père :/.....
- De la mère :/.....
- Autre :/.....

Email :.....

*Je donne mon accord pour la diffusion de photos ou de vidéos sur le bulletin municipal et nos pages Facebook mairie et jeunesse, qui pourraient être réalisées durant ces animations. **(Merci de rayer la mention en cas de refus).**

Signatures des deux parents le cas échéant :

Je soussigné(e) (nom – prénom – date et lieu de naissance)
/.....
 responsable(s) de l'enfant.....l'autorise à participer à :

<input type="checkbox"/>	Lundi 17 août Demi-journée sans transport	TIR A L'ARC AVEC LES FLECHES DU VUACHE	14 h à 17 h Foyer ados
<input type="checkbox"/>	Mardi 18 août Demi-journée avec transport	BOWLING ANNEMASSE	13 h 15 à 16 h 30 Devant le foyer ados
<input type="checkbox"/>	Mercredi 19 août Demi-journée avec transport	QUIZ ROOM ANNECY	13 h à 16 h Devant le foyer ados
<input type="checkbox"/>	Jeudi 20 août Demi-journée sans transport	JEUX DE SOCIETE	14 h à 17 h Foyer ados
<input type="checkbox"/>	Vendredi 21 août Demi-journée sans transport	FOYER ADOS BILLARD, FLECHETTES, BABYFOOT...	14 h à 17 h Foyer ados

Comment s'inscrire aux activités ados ?

Qui ? Les jeunes de 11 à 15 ans

Quand s'inscrire ? Du 24 juin au 12 août

Comment ? Par mail à gardერიmaternelle@valleiry.fr Objet « activités ados » avec fiche d'inscription (2 demi-journées minimum) et fiche sanitaire Les documents sont disponibles à l'accueil de la mairie ou en téléchargement sur le site Internet www.valleiry.fr

Tarifs

	Tarif Valleiry	Tarif Extérieur
Demi-journée sans transport	8 €	10 €
Demi-journée avec transport	10 €	12 €

Facturation transmise par courrier par le service finances de la commune après la période d'activités.

Où se retrouver ?

Aux lieux indiqués sur le programme et la fiche d'inscription

Quelles sont les règles ?

L'animateur et l'association partenaire sont responsables de votre enfant durant le temps d'activité, à vous de l'autoriser à rentrer seul ou de venir le chercher.

Le service jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout effet personnel.

Le service jeunesse se réserve le droit de modifier ou d'annuler certaines animations.

Les activités et le comportement de chacun sont soumis au règlement en vigueur.